

**SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE  
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**BP 2020**

**1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'École Départementale de Musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 58% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 134 135 habitants (soit 82% de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolois, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 57% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

Afin de pallier la baisse de fréquentation du nombre d'élèves inscrits depuis 2018, l'école Départementale de musique a mis en place des orchestres débutants afin de diversifier son offre pédagogique : cours individuels diplômants, soutien aux pratiques amateurs, actions vers les publics empêchés (maison de retraite ....), musique à l'école.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDM et 1 collectivité est pré adhérente via une convention de partenariat sur 3 ans prenant fin au 31 décembre 2020. Après cette date au plus tard, cette collectivité devra décider de son adhésion complète. Dans le cas contraire les actions musicales sur leur territoire ne pourront pas être reconduites.

**Liste des collectivités adhérentes :**

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolois, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

Liste des collectivités pré adhérentes :

- 1 communauté de communes : CC du Val Marnaysien.

## **BILAN DE L'EDM 70 AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019**

En septembre 2019, 10 orchestres débutants ont pu voir le jour et ce grâce à la subvention d'investissement du Conseil départemental qui a décidé de soutenir financièrement pour la constitution/renouvellement du parc instrumental de l'EDM en votant une autorisation de programme de 100 000 € à répartir sur 3 ans. Pour l'année scolaire 2019-2020 on compte un total de 162 enfants encadrés par 19 enseignants de l'EDM 70. Ces 10 orchestres dont 8 ont lieu en temps scolaire et 2 en temps périscolaire répondent à l'un des objectifs principaux fixés par les collectivités adhérentes dont le conseil départemental qui était le développement des pratiques instrumentales collectives.

Le soutien aux pratiques amateurs s'est également développé avec 2 enseignants qui dirigent 6 chorales sur l'ensemble du département pour un total de 135 chanteurs. Par ailleurs, 3 enseignants dirigent 3 harmonies et le Brass Band pour un total de 107 musiciens amateurs.

Tableau de synthèse des interventions musicales :

	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Orchestres débutants</b>	84 enfants	162 enfants
<b>Elèves inscrits à l'EDM 70</b>	636 élèves	622 élèves
<b>Total élèves pour l'enseignement spécialisé</b>	699 élèves	784 élèves
<b>Chorales</b>	120 chanteurs	135 chanteurs
<b>Harmonies / Brass Band</b>	92 musiciens amateurs	107 musiciens amateurs
<b>Maison de retraite, hôpital</b>	60 personnes	60 personnes
<b>Musique à l'école</b>	3664 enfants	3353 enfants
<b>Découvertes instrumentales</b>	1351 enfants	Pas encore de chiffre précis

En 2018-2019, un total de 5015 habitants ont profité directement des compétences des enseignants spécialisés de l'EDM 70.

Lors de cette rentrée 2019-2020, une nouvelle forme de pédagogie sera mise en place au niveau de la formation musicale sur le secteur pilote du pays graylois.

## **2. Priorités du budget (projets envisagés...)**

La priorité du budget pour l'année 2020 est de dégager une ligne budgétaire pour le recrutement d'un nouveau directeur.

L'objectif pour l'année 2020 est de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une pré adhésion dans le but d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale.

La priorité principale du budget pour l'année 2020 reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

Poursuite de la collaboration avec le CDG 70 sur les risques psycho sociaux avec l'intervention des psychologues du travail. Cette démarche a pour but de permettre aux agents de l'EDM d'exprimer les problématiques qu'ils rencontrent dans leur travail au quotidien et de mettre ensuite en place un plan d'actions. La restitution des psychologues est prévue au mois de mars 2020 ;

Adhésion au service « Accompagnement en gestion de l'absentéisme » du CDG 70.

### **Proposition pour les 3 années à venir (2020-2021-2022) :**

La feuille de route du Conseil départemental a été validée selon les principes suivants et autour de la réflexion pour la rédaction de la convention autour de 3 grands objectifs :

#### **1. Renforcer le modèle intercommunal de l'EDM 70 :**

- Intégration progressive de nouveaux EPCI
- Pérennisation de l'EDM 70 comme outil de mutualisation intercommunale

A l'issue des élections municipales de 2020, Mme ARNOULD ira à la rencontre des collectivités (CC du Val marnaysien, CC Terres de Saône, CC des Hauts du Val de Saône en priorité) afin de leur proposer des actions sur leurs territoires.

#### **2. Consolider et renforcer les missions de l'Ecole Départementale de Musique sur un modèle plus économe :**

- Ecrire le projet d'établissement avec des espaces de réflexion (groupes de travail : collectivités adhérentes / équipe / transversal) autour d'une direction pédagogique (poste de directeur de conservatoire à créer grâce aux économies des départs en retraite...)
- Mettre en place une concertation avec les écoles de musique (Vesoul et du Pays d'Héricourt) et les acteurs culturels dans l'objectif de définir des pistes de collaboration (enseignements mutualisés, ouverture à la discipline théâtrale, partenariats culturels avec des acteurs associatifs...)
- Faire évoluer le modèle culturel de l'EDM 70 constitué principalement des pratiques pédagogiques qui sont à revoir et qui doivent être en adéquation avec les besoins des collectivités adhérentes au syndicat mixte (pratique collective, éducation musicale dans les écoles...).
- Il s'agit également de s'appuyer sur les besoins de la population en terme d'offres musicales et de contrainte de fonctionnement. La gestion des déplacements constitue des contraintes qui sont multipliés du fait du format des propositions de l'EDM. Le Département ne dispose pas, à ce jour, de classes musicales (alors que les sections sportives sont florissantes). Ce point pourrait être travaillé dans le projet d'établissement.
- Faire évoluer le modèle financier : 50 % Département / 50 % Etat, collectivités partenaires, usagers (contre 55% actuellement pour le Département)

Un soutien renforcé de la DRAC sera recherché pour l'évolution de l'EDM 70 notamment dans le cadre de la convention qui sera signée entre le Département, la Région et l'Etat en janvier 2020.

### 3. Travailler sur le paysage général de l'enseignement artistique au niveau du Département avec une ouverture à l'ensemble des acteurs culturels (harmonies, associations, amateurs, écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt) :

Il est impératif d'intégrer dans cette réflexion les écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt pour permettre une meilleure couverture, d'échanger sur les pratiques et de mutualiser les compétences et les locaux au besoin. Il s'agit plus généralement de s'appuyer sur les ressources locales existantes en matière culturelle et sur l'ensemble des acteurs culturels du Département. L'objectif étant d'harmoniser et de mutualiser les pratiques culturelles sur un échelon pertinent qui est le département.

Des conseils territorialisés doivent être mis en place en partenariat avec Culture 70 et d'autres acteurs sur les 5 territoires d'intervention de l'Ecole Départementale de musique (Pays de Lure, Pays de Luxeuil-les-Bains, Pays de Gray, Pays Riolais et Pays du Vesoul-Val de Saône) afin de réfléchir sur le paysage de l'enseignement artistique. Une communauté de communes par territoire piloterait cette réflexion.

#### Calendrier :

- Validation de la feuille de route : décembre 2019
- Rédaction d'une convention : janvier à avril 2020
- Validation par le conseil Départemental : budget supplémentaire 2020
- Mise en œuvre par l'école Départementale de musique : Automne 2020.

### 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels

Pour rappel, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 57 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 31 %
- des familles à hauteur de 11 %
- atténuation de charges 1 %

Principales dépenses et recettes de fonctionnement :

<b>Fonctionnement</b>	<b>BP 2019 dont DM n°1</b>	<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	121 300 €	147 385
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 452 000 €	1 417 500
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Recettes</b>		
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	178 000 €	180 000
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 374 856 €	1 375 575
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	10 000 €	23 000

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 11 (charges à caractère général) : les dépenses prévisionnelles sont en hausse par rapport au BP 2019 du fait de l'intégration des dépenses de révisions d'instruments. En effet, l'EDM a intégré dans son parc instrumental le petit parc instrumental des collectivités qui l'ont souhaité. L'EDM se charge à présent de la facturation de la location de ses instruments et doit également les entretenir.

Chapitre 12 (charges de personnel) : les dépenses prévisionnelles sont en légère baisse par rapport au BP 2019 du fait du départ de 2 enseignants en fin de carrière et en catégorie A. Il est à noter que le poste du directeur a été intégré dans les dépenses prévisionnelles.

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 70 (recettes provenant des familles) : les recettes prévisionnelles sont en légère hausse par rapport au BP 2019 du fait du retour de 3 enseignants qui étaient en absence de longue durée.

Chapitre 74 (recettes des partenaires) : l'enveloppe des participations prévisionnelles des collectivités est stable malgré la fin de la pré adhésion de la CC Terres de Saône. Celle-ci a été compensée par la subvention de fonctionnement de la DRAC de 22 000 €.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont stables. Le renouvellement du parc informatique de l'administration a été réalisé en 2018 et en 2019.

<b>Investissement dépenses</b>	<b>BP 2019 dont DM n°1 en €</b>	<b>BP 2020 en €</b>
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 000	1000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	39 601,60	39 600

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Aucun investissement n'est prévu pour des logiciels spécifiques mais un budget minimal est prévu en cas de besoin.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : un budget minimal est prévu en cas de besoin informatique notamment pour l'arrivée du directeur qu'il faudra équiper. A cela s'ajoute l'enveloppe de 32500 € du Conseil départemental.

**SYNTHESE BP 2020**

Le résultat de fonctionnement reporté est de 143 899,70 € au compte 002.

Le résultat d'investissement reporté est de 20 075,92 € au compte 001.

<b>TOTAL</b>	<b>BP 2019 dont DM 1 en €</b>	<b>BP 2020 en €</b>
<b>Fonctionnement dépenses</b>	1 679 952.80	1 735 979,70
<b>Fonctionnement recettes</b>	1 679 952.80	1 735 979,70
<b>Investissement dépenses</b>	47 601.60	54 100.00
<b>Investissement recettes</b>	147 150.56	201 594,70

TOTAL DU BUDGET	BP 2020 en €
DEPENSES	1 790 079,70
RECETTES	1 957 650,32

#### **4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition**

Néant

#### **5. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'EDM 70 compte 40 agents (plus 2 agents en disponibilité) soit 30.70 ETP répartis de la manière suivante : 36 enseignants (27.8 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP) dont 36 agents titulaires et 4 agents contractuels.

A cet effectif, il convient d'ajouter 2 agents contractuels qui remplacent des agents titulaires en temps partiel thérapeutique, 1 agent en remplacement de congé maternité et 1 agent pour accroissement temporaire d'activité pour la discipline « flûte à bec ».

Les charges de personnel représenteraient 91 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 417 500 € en 2020.